

*Prêts aux petites entreprises—Loi*

Monsieur le Président, on semble se diriger vers un discours préparé et non sur des questions et commentaires.

[Traduction]

**Le président suppléant (M. Taylor):** Je pense que c'est un point de vue défendable. La députée a la parole depuis cinq minutes. Je lui conseille donc de poser sa question si elle en a une à poser. Nous vous accordons 30 secondes pour terminer votre exposé? Est-ce suffisant?

[Français]

**Mme Duplessis:** Alors, je trouve, monsieur le Président, que les honorables collègues d'en face devraient approuver ce projet de loi qui est créateur d'emplois et qui va relancer l'économie, car on sait que c'est la petite entreprise qui est le moteur de l'économie.

[Traduction]

**M. Henderson:** Monsieur le Président, comme je n'ai pu discerner de question dans les propos de la députée, il m'est assez difficile d'y répondre. Je dois me montrer compréhensif car il me semble qu'elle lisait un texte qu'on a tapé pendant que je parlais; j'ignore où était la secrétaire.

Cependant, je crois que la députée ne m'a pas bien compris, car il n'y a pas de lien entre ce qu'elle a dit et ce que j'ai dit. Elle appuie le projet de loi. J'ai moi-même affirmé que je n'étais pas nécessairement contre le projet de loi mais que j'en déplorais les lacunes. Quoi qu'il en soit, ce projet de loi comporte un aspect régressif puisqu'il prévoit des frais de 1 p. 100 sur les prêts bancaires. J'ai rencontré des représentants d'institutions financières dans ma circonscription. J'espère que la députée a fait de même afin d'obtenir le point de vue de ces gens-là. Je l'invite à venir dans ma circonscription pour discuter avec des directeurs de banques, de caisses populaires, et autres institutions prêteuses. Ils lui apprendront que ce 1 p. 100 ne leur sera pas utile. Par conséquent, ils ne seront pas très pressés de prêter de l'argent à ceux qui en ont vraiment besoin.

Voilà ce que j'ai voulu faire valoir. Naturellement je respecte le point de vue de la députée mais dans la vie de tous les jours, la situation est extrêmement compliquée pour les petites entreprises. Les choses sont extrêmement difficiles si l'entreprise ne leur a pas été transmise par un membre de leur famille ou par un proche parent, ou si le gouvernement n'a pas fourni une subvention importante. Même si elle a bénéficié d'une subvention gouvernementale, provinciale ou fédérale, il lui faut du capital de roulement. Et c'est là où bien des petites entreprises achoppent. Une fois établies, elles n'ont plus de capital pour poursuivre leurs activités. Les dispositions du projet de loi ne prévoient pas ce problème. J'espère que le gouvernement examinera cette question en comité afin de concevoir un programme qui soit vraiment utile à la petite entreprise.

• (1210)

[Français]

**M. André Plourde (Kamouraska-Rivière-du-Loup):** Monsieur le Président, je vous remercie de me donner ainsi l'occasion de m'adresser pour la première fois à cette honorable Chambre. Si j'ai choisi ce moment précis pour ma première intervention en tant que représentant de Kamouraska-Rivière-du-Loup c'est que, à mon avis, le projet de loi présentement à l'étude est excellent et qu'il saura cadrer dans l'ensemble des

mesures que le gouvernement conservateur met de l'avant en vue d'assainir la santé de notre économie. C'est donc avec le sens de l'honneur et du devoir à accomplir que j'exprimerai aujourd'hui les vœux que formule la population de Kamouraska-Rivière-du-Loup quant à l'avenir économique canadien, car je crois sincèrement que c'est par les régions que passe l'assainissement de l'économie nationale. Elles ont donc leur mot à dire. Et en m'adressant aujourd'hui devant le Parlement canadien en leur nom, je suis convaincu que c'est là le plus bel hommage que je puisse rendre à mes électeurs et électrices, de même que la plus grande preuve de reconnaissance que je puisse exprimer envers l'équipe de travailleurs, de travailleuses et de représentants de ma circonscription, car chez nous, dans Kamouraska-Rivière-du-Loup, on applique aussi cette devise: «Coopération, Coordination et Collaboration» cette devise, qui fait l'hommage du gouvernement dont je suis fier de faire partie et qui fait honneur à tous les Canadiens et à toutes les Canadiennes.

Mais ces gens de Kamouraska-Rivière-du-Loup que désirent-ils, monsieur le Président? Ils désirent des «jobs», du travail, du pain et du beurre sur leur table. Et le projet de loi qui nous est présentement soumis vise précisément à ce but, car si l'on s'arrête un instant, on peut très facilement voir l'importance que revêt la petite entreprise dans notre économie.

En fait, le raisonnement est simple. On n'a qu'à se demander: Quel est le secteur qui crée, génère et suscite le plus d'emploi? La réponse est facile à trouver. C'est la petite entreprise.

Au cours des années 1978 à 1982, au plus fort de la récente crise, elles ont été à l'origine de la quasi totalité des emplois créés. Elles représentent aujourd'hui 30 p. 100 du produit intérieur brut dans le secteur privé. Au nombre de trois quarts de millions et plus, elles constituent 96 p. 100 des entreprises canadiennes et à leur tête, on retrouve un groupe de gens entreprenants qui sont le reflet de la vitalité économique de notre pays, tout autant que l'image de notre société en mutation: des gens entre 35 et 45 ans en moyenne; des femmes de plus en plus nombreuses. Leur nombre a triplé entre 1964 et 1980. Et les jeunes de moins de 30 ans, désireux de risquer et qui ont confiance à investir chez nous, sont deux fois plus nombreux aujourd'hui qu'il y a 15 ans.

Ce tableau est éloquent, monsieur le Président. Mais encore pour que les PME accomplissent pleinement leur rôle moteur dans l'économie canadienne, faut-il qu'elles aient le moyen de le faire! Pour qu'une entreprise crée des emplois, il faut qu'elle fonctionne. Et pour qu'elle fonctionne à un juste rendement, il faut qu'elle assure un seuil minimum de concurrence, ce qui signifie qu'elle doit s'améliorer, se moderniser et s'adapter. Afin d'en arriver là, le promoteur de cette industrie devra pouvoir compter sur des fonds disponibles.

Déjà, monsieur le Président, le gouvernement progressiste conservateur a fait un grand pas en vue de favoriser le financement de la PME canadienne en créant Investissement Canada; favorisant du coup un climat de confiance susceptible d'attirer la venue de capitaux nécessaires pour renforcer l'épine dorsale de notre économie. De cela, toutes les régions du Canada bénéficieront.

Et pour ce qui est du Québec plus particulièrement, une entente auxiliaire dans le cadre l'EDER Canada-Québec a été